

7e Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) (La Haye, Pays-Bas, 22-23 octobre 1985) sur l'évolution du processus de prise de décision en matière d'aménagement du territoire

Résolution n° 3 sur l'organisation de la 8^e session de la CEMAT

Les ministres participant à la 7^e session de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT),

1. Exprimant leurs remerciements chaleureux au Gouvernement néerlandais pour l'organisation de leur 7^e session et pour sa généreuse hospitalité;
2. Souhaitant approfondir et intensifier leur coopération dans le cadre des sessions périodiques de leur conférence;
3. Se félicitant de l'invitation du Gouvernement suisse à accueillir la 8^e session de leur conférence en 1988;
4. Se référant à la Charte européenne de l'aménagement du territoire et notamment aux stipulations concernant l'utilisation rationnelle du sol;
5. Rappelant la Charte européenne des sols du Conseil de l'Europe;
6. Considérant la gestion rationnelle et l'utilisation mesurée des sols comme un élément clé de toute politique d'aménagement du territoire,
7. Souhaitent que les travaux de leur 8^e session portent notamment sur le thème suivant:
«L'utilisation rationnelle du sol – Fondement et limite pour notre développement»
8. Chargent le Comité des hauts fonctionnaires de consacrer une attention particulière lors de sa prochaine réunion à l'examen des aspects pratiques du thème;

9. Chargent le Comité des hauts fonctionnaires de prendre les dispositions nécessaires pour préparer la 8^e session tout en assurant la mise en œuvre des résolutions de la 7^e session;

10. Demandent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de mettre à la disposition du secrétariat de la conférence l'assistance administrative et technique nécessaire à l'organisation de la prochaine session et aux travaux d'intersession de ses comités.